RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°23/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mars 2021.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. FILELLA David Mme INIESTA Nuria.
Secrétaire de séance : Mme JORDA Julie.

1. **Objet** : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Continuité pédagogique – Demande subvention

Dans le cadre du plan de relance, les mairies peuvent répondre à un appel à projets permettant de **bénéficier d'un financement spécifique pour doter les écoles élémentaires d'un socle numérique**. Celui-ci est destiné à réduire les inégalités scolaires et la fracture numérique, notamment en acculturant **les écoliers à un usage pédagogique du numérique éducatif**.
Les collectivités territoriales concernées pourront donc répondre en lien étroit avec l'académie et les DSDEN jusqu'au 31 mars 2021.
La Commune de Latour-Bas-Elne souhaite répondre à cet appel, le dossier de candidature s'articule comme suit :

- Volet équipement socle numérique dans les 8 classes primaires - montant global prévisionnel de la dépense: 32 587 € TTC
- Volet services ressources - montant prévisionnel de la dépense : 3.860 € TTC

Monsieur le Maire précise que le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit

Le calendrier de réalisation de l'opération s'établit comme suit
Acquisition et installation du matériel : mai-juin 2021

Monsieur le Maire précise que le montant maximum des équipements par classe subventionnable est de 3.500 € et que le montant maximum des services et ressources numériques subventionnable est de 20 € par élèves

Demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de cet appel projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite auprès de l'état une subvention pour le volet équipement à hauteur de 70 % du montant de la dépense éligible et pour le volet services et ressources une subvention à hauteur de 50 % du montant de la dépenses éligible
- Autorise, Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention
- Dit que la dépense sera inscrite au budget

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12 mars 2021

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)